



Publié le 30 janvier 2017 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

## Petit-déjeuner / débat sur la réforme du droit des contrats

[Jean-Luc Soulier](#) et [Stéphanie Yavordios](#) ont animé, en partenariat avec le Cabinet Conseil et Courtage en Assurance de Lyon (CCAL), un petit-déjeuner / débat le 10 janvier dernier sur le thème de la réforme du droit des contrats, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016, et ses impacts sur la pratique rédactionnelle des contrats d'achat ou de vente de produits ou services.

Cette réunion pratique a également été l'occasion d'échanger sur l'inspiration des principales innovations de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations.

[Télécharger la présentation remise aux participants](#)

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.